

**Préavis municipal relatif à une demande
de crédit de CHF 146'509.- pour le projet
d'améliorations structurelles des alpages
des Cernys et de la Poyette**

No 18/12 mars 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Les alpages des Cernys et plus particulièrement de la Poyette souffrent d'un manque d'eau avéré. En 2009, une visite sur le terrain a eu lieu avec les représentants de la Commune de Ballaigues, propriétaire des deux alpages, et les exploitants. Le bureau Montanum a alors été mandaté pour la réalisation d'un projet d'améliorations structurelles pour l'approvisionnement en eau.

En 2010, un premier projet a été présenté aux améliorations foncières. Une partie des données ont pu être reprises d'un mandat pour l'Interprofession du Gruyère, notamment en ce qui concerne la végétation et les potentialités fourragères. Le projet a été transmis aux autorités subventionnantes, sans qu'une suite n'ait été donnée au dossier. Une mise à jour a alors été réalisée en 2016. Elle a permis, après une nouvelle visite des lieux avec les exploitants, de tenir compte des dernières évolutions dans l'exploitation et du projet d'améliorations structurelles en cours sur l'alpage voisin de La Sagne, propriété de la commune de Rances.

Le 20 octobre 2016, une expertise fédérale s'est déroulée sur les alpages des Cernys et de la Poyette en vue des travaux à venir.

Une étude hydrogéologique a été menée entre 2008 et 2010 sur les communes de Baulmes, Rances, Lignerolle, l'Abergement et Ballaigues, afin de déterminer les ressources en eau disponibles pour les chalets d'alpages.

II. Alpage des Cernys

Approvisionnement en eau

Le chalet possède deux citernes alimentées par la toiture de 60m³ et de 106m³. La buvette d'alpage utilise également l'eau de ces deux citernes.

Bilan en eau

Le bilan en eau pour l'alpage des Cernys fait état d'un déficit d'environ 110 m³ par année. Le bilan en eau correspond aux informations de l'exploitant qui doit transporter environ 100 m³ d'eau chaque année.

Description des travaux projetés

Les travaux visent à combler le déficit en eau de l'alpage des Cernys, d'améliorer la qualité du réseau (conduites), des ouvrages existants (bassins) et de la répartition des points d'eau.

Bilan en eau après travaux

Le raccordement du chalet au réseau d'eau potable assurerait une quantité d'eau suffisante au chalet et pour le bétail.

III. Alpage de la Poyette

Approvisionnement en eau

Deux citernes de 60 m³ permettent la collecte des eaux de pluie du toit du chalet de la Poyette. Une citerne est utilisée pour les besoins du chalet et de la fromagerie. La deuxième citerne approvisionne en eau le chalet, ainsi que deux bassins. Il existe un bassin qui approvisionne en eau le nord du pâturage de la Poyette. Il est alimenté en eau par la source de La Sagne, située en dessous du chalet. Cette ressource est partagée avec un second bassin situé sur le pâturage des Vélards.

Un puits de 30m³ permet l'alimentation en eau d'un bassin au sud-ouest du chalet. L'eau est refoulée dans le bassin au moyen d'une pompe solaire.

La partie nord-ouest du pâturage est approvisionnée en eau par deux citernes. Une citerne est alimentée par un couvert et permet l'alimentation en eau d'un bassin. La deuxième citerne est située sur l'alpage voisin des Vélards. Ce puits-citerne se remplit par les eaux souterraines provenant d'une nappe perchée.

Le bilan en eau pour l'alpage de la Poyette fait état d'un déficit de plus de 520 m³ par année.

La fabrication du fromage au chalet demande de très grandes quantités d'eau. Environ 400 m³ sont nécessaires pour la fabrication et pour le nettoyage de la salle de traite. Or les deux citernes du chalet ne peuvent fournir qu'environ 290 m³ par année et doivent également permettre l'approvisionnement en eau de plusieurs bassins.

La répartition des points d'eau n'est pas optimale. La majeure partie se situe à proximité du chalet, ce qui ne permet pas un approvisionnement suffisant dans les zones périphériques. Il s'en suit une hétérogénéité de la pression de pâture au sein du pâturage.

Projet

Les travaux visent à combler le déficit en eau sur le pâturage et à améliorer la répartition des points d'eau. La fabrication de fromage demande de l'eau d'excellente qualité.

Description des travaux

Construction d'un étang bâché 100 m³

La construction d'un étang de 100 m³ va permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau des parcs. Son emplacement est situé sur un point haut afin de permettre l'alimentation en eau d'un secteur le plus grand possible.

Réfection de places bassins

Cinq places bassins doivent être assainies. Un nouveau flotteur ainsi qu'une chambre de raccord seront mis en place sur un bassin.

Raccordement du chalet à la source de La Sagne

Le raccordement d'une citerne à l'une des sources de La Sagne va permettre de combler le déficit en eau de la Poyette. L'eau devrait pouvoir être acheminée à la citerne par gravité, après avoir passé un point haut à proximité du chalet de la Sagne. Dans le cas où le débit ne serait pas suffisant, une pompe solaire pourrait être mise en place.

Bilan en eau après travaux

Le raccordement à la source de la Sagne et la construction d'un étang vont permettre de combler la totalité du déficit en eau de l'alpage. Pour cela, un débit de 2.5 l/min est nécessaire.

Synthèse

Les alpages communaux des Cernys et de La Poyette souffrent d'un manque d'eau depuis de nombreuses années. Ce projet d'améliorations structurelles vise ainsi à assurer un approvisionnement fiable et constant aux deux alpages et à améliorer la distribution des points d'eau.

Les travaux doivent permettre l'assainissement de sept places bassins, l'installation de deux pompes solaires, la construction d'un étang, le raccordement du chalet des Cernys au réseau d'eau potable et la pose de plus d'un kilomètre de conduite.

IV.Aspects financiers

Le coût des travaux a été calculé sur la base d'estimation et de prix pratiqués en 2018.

Coût des travaux

Sur la base de devis estimatifs réalisés par les entreprises retenues pour l'accomplissement de ces opérations, l'estimation des coûts de réalisation des travaux à charge de la Commune se compose selon le tableau ci-dessous :

Les Cernys – Nature des travaux

- Mise en place d'une citerne de 2.7 m3
- Aménagement d'une place bassin
- Pose de conduites à la sous-soleuse
- Installation de deux pompes solaires

Type de travail	Montant TTC
- Génie civil	CHF 7'652.00
- Installation sanitaire	CHF 2'542.00
- Pose de conduite à la sous-soleuse	CHF 3'900.00
- Installation de pompes solaires	CHF 11'223.00
- Bassin de pâturage 600 L	CHF 1'152.00

Sous-total	CHF 26'469.00
- Frais de mise à l'enquête	CHF 2'450.00
- Frais d'étude	CHF 4'297.00
- Divers et imprévus	CHF 3'295.00

Total TTC	<u>CHF 36'511.00</u>

La Poyette – Nature des travaux

- Construction d'un étang de 100 m3
- Aménagement/assainissement de six places bassin
- Pose de conduites à la sous-soleuse
- Protection du captage sur la Sagne et raccordement au captage

Type de travail	Montant TTC
- Génie civil	CHF 24'619.00
- Installation sanitaire	CHF 10'867.00
- Etanchéification de l'étang	CHF 15'051.00
- Clôture de l'étang et rampe de sortie	CHF 6'896.00
- Protection du captage de la Sagne et raccordement au captage	CHF 9'628.00
- Pose conduites à la sous-soleuse	CHF 8'500.00
- Bassins de pâturage 800 l (Acier galvanisé), y.c. transport	CHF 9'001.00

Sous-total	CHF 84'562.00
Frais de mise à l'enquête	CHF 2'450.00
Frais d'étude	CHF 13'011.00

Divers et imprévus

CHF 9'975.00

Total TTC

CHF 109'998.00

Conclusion

Le Conseil Communal de Ballaigues :

- Vu le préavis municipal no 18/12 mars 2018,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux afin d'assurer un approvisionnement fiable et constant en eau aux deux alpages des Cernys et de la Poyette et à améliorer les points d'eau,
2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 146'509.-,
3. De financer ce montant de la manière suivante :
 - a. CHF 73'250.- par une subvention estimée du Canton,
 - b. CHF 73'259.- par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché,
4. D'amortir l'investissement net (HT) de CHF 68'020.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'270.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte d'amortissement 810.331.18.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2018.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil Communal et de la Commission pour tous les renseignements complémentaires et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche